

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 07 Octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim, sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 30 septembre 2024

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 3
Élus présents : 26	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 1

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BIGNET, Conseillère municipale**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, Mme Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoints au Maire

M^{me} Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, Mme Virginie JACQUEMIN, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. CHABAS François, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

(M. VOELKEL Mario, Conseiller municipal a rejoint la séance à 20 h 13, lors des communications faites par Monsieur le Maire).

Absent ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. REUTHER Rémy, Adjoint au Maire ayant donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER.

Absents sans donner de mandat :

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale,

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

.../...

41/2024 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS 2024 - COMPLEMENT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé la création d'emplois 2024 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2024.

A l'issue des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Budget Primitif 2024 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 Septembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- *De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe ;*
- *D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2024.*

PRECISE

- *Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2024.*

AUTORISE

- *Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

- Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 08 Octobre 2024



Le Secrétaire de séance,

Handwritten signature of Fabienne Bignet in blue ink.

Fabienne BIGNET



Le Maire,

Handwritten signature of Pierre Perrin in blue ink, written over the seal.

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 09 OCT. 2024